



Date d'impression  
15-avr.-2011

Date de révision 15-avr.-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	SERIES 406 PART A
Code du produit	F406-0406A
Nom commercial	ELASTOSHIELD ISOCYANATE
Classe de produit	ISOCYANATE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUT PROVOQUER UNE LESION PULMONAIRE.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DES VOIES RESPIRATOIRES; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

**Peau**

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer une réaction allergique des voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal. Éviter les expositions répétées.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Yeux, Appareil respiratoire

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (		60 - 100
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	101-68-8	30 - 60
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)	101-68-8	0.1 - 1

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Appeler un médecin immédiatement.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Pas d'information disponible

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations** Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Fermer le conteneur après chaque utilisation. .

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	: 0.005 ppm TWA	: 0.02 ppm Ceiling; 0.2 mg/m <sup>3</sup> Ceiling	TWA: 0.005 ppm TWAEV; 0.051 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 0.005 ppm TWA (designated substance regulation, listed under Isocyanates, organic compounds); 0.005 ppm TWA (applies to workplaces to which the designated substance regulation does not apply) CEV: 0.02 ppm Ceiling (designated substances regulation)	: 0.02 ppm TWA; 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA; 0.005 ppm TWA (as Methylene bisphenyl isocyanate); 0.051 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Methylene bisphenyl isocyanate)
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)	: 0.005 ppm TWA	: 0.02 ppm Ceiling; 0.2 mg/m <sup>3</sup> Ceiling	TWA: 0.005 ppm TWAEV; 0.051 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 0.005 ppm TWA (designated substance regulation, listed under Isocyanates, organic compounds); 0.005 ppm TWA (applies to workplaces to which the designated substance regulation does not apply) CEV: 0.02 ppm Ceiling (designated substances regulation)	: 0.02 ppm TWA; 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA; 0.005 ppm TWA (as Methylene bisphenyl isocyanate); 0.051 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Methylene bisphenyl isocyanate)

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux** Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire** LES INDIVIDUS AVEC DES PROBLÈMES PULMONAIRES OU RESPIRATOIRES OU UNE RÉACTION ANTÉRIEURE AUX ISOCYANATES NE DOIVENT PAS S'EXPOSER AUX VAPEURS OU À UN EMBRUN DE PULVÉRISATION. Ne pas respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Porter un appareil respiratoire approprié correctement ajusté (approuvé NIOSH/MSHA) pendant et après l'application, à moins qu'un contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs/embruns sont inférieurs aux limites applicables. Un appareil respiratoire à adduction d'air pur (TC 19C NIOSH/MSHA) est recommandé. Un appareil respiratoire pour particules et vapeurs (TC 23C NIOSH/MSHA) peut être approprié lorsque le contrôle de qualité de l'air démontre que les vapeurs sont inférieures de dix fois aux limites d'exposition applicables et que la concentration d'isocyanate est inférieure à la limite d'exposition applicable. L'utilisation d'un appareil respiratoire à adduction d'air est obligatoire en tout temps lorsque la concentration atmosphérique de monomère d'isocyanate est inconnue.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	1.23783 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	10.30057 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	.036 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	.3500 %
<b>volatil en volume</b>	.3646 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Amines.
<b>Produits incompatibles</b>	Eau, alcools, amines, bases fortes, composants métalliques, matériaux tensio-actifs.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	9200 mg/kg ( Rat )		

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)	9200 mg/kg ( Rat )		
---	--------------------	--	--

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

<b>Cancérogénicité</b>	Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence
------------------------	---

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Yeux, Appareil respiratoire.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	PAINT,WATER BASE FREEZABLE

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)

ENCS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

**Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis**

**Composant**

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER  
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)

**Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis**

**SARA 313**

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	101-68-8	30 - 60	1.0 % de minimis concentration (includes only those chemicals that are specifically listed, Chemical Category N120) 1.0 % de minimis concentration (listed under Chemical Category N120, Diisocyanates)
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)	101-68-8	0.1 - 1	1.0 % de minimis concentration (includes only those chemicals that are specifically listed, Chemical Category N120) 1.0 % de minimis concentration (listed under Chemical Category N120, Diisocyanates)

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	non
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

**CERCLA**

**Les Etats-Unis Réglementations des Etats**

**Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	X	X	X	X	X
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)	X	X	X	X	X

**Autres réglementations internationales**

**Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	Part 1, Group 1 Substance
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)	Part 1, Group 1 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision 15-avr.-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 3\*  
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 1

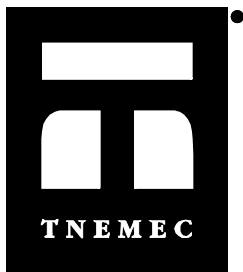
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
15-avr.-2011

Date de révision 15-avr.-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

<b>Nom commun</b>	SERIES 406 PART B
<b>Code du produit</b>	F406-WH06B
<b>Nom commercial</b>	ELASTO-SHIELD OFF WHITE
<b>Classe de produit</b>	PEINTURE À BASE DE POLYOL
<b>Fabricant</b>	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une cyanose.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires. Peut provoquer une cyanose.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Peut provoquer une cyanose.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système vasculaire central (SVC), Yeux, Reins, Foie, Poumons, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	13463-67-7	5 - 10
POTASSIUM ALUMINOSILICATE	1318-02-1	5 - 10
POLYPROPYLENE GLYCOL	25322-69-4	5 - 10
2,-METHYL-1,3-PROPANEDIOL	2163-42-0	5 - 10
DIETHYLTOLUENEDIAMINE	68479-98-1	1 - 5
PETROLEUM SOLVENT (NAPHTHA)	64742-95-6	1 - 5
AMORPHOUS SILICA	7631-86-9	1 - 5
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	1 - 5

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Pas d'information disponible
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

Autres informations Sans objet

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation**

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

**Entreposage**

Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust) ; 15 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust)	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Ti) ; 20 mg/m <sup>3</sup> STEL (as Ti)
ALUMINUM OXIDES	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust); 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction) ; 15 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust); 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica, as Al)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

**Protection individuelle**

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux** Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire** **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	Sans objet
Intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.14281 g/cm <sup>3</sup>
Densité	9.50988 livres/gallon

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	.271 livres/gallon
de matières volatiles en poids	2.8520 %
volatil en volume	3.9952 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Amines. Réagit avec l'air pour former des peroxydes. Isocyanates.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Bases. Acides. Déchets basiques. Amines. Eau, alcools, amines, bases fortes, composants métalliques, matériaux tensio-actifs.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	10000 mg/kg ( Rat )		
POTASSIUM ALUMINOSILICATE	5000 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	2.4 mg/L ( Rat ) 1 h
POLYPROPYLENE GLYCOL	2 g/kg ( Rat )		
DIETHYLTOLUENEDIAMINE	472 mg/kg ( Rat )		
PETROLEUM SOLVENT (NAPHTHA)	8400 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	3400 ppm ( Rat ) 4 h 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
AMORPHOUS SILICA	5000 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	2.2 mg/L ( Rat ) 1 h
ALUMINUM OXIDES	5000 mg/kg ( Rat )		

<b>Irritation</b>	L'absorption du produit dans le corps peut conduire à la formation de méthémoglobine laquelle, en concentration élevée, entraîne une cyanose
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)		Group 2B		X	

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système vasculaire central (SVC), Yeux, Reins, Foie, Poumons, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
POTASSIUM ALUMINOSILICATE	EC50 = 18 mg/L 96 h	LC50 1800-3200 mg/L <i>Poecilia reticulata</i> 96 h LC50 3200-5600 mg/L <i>Oryzias latipes</i> 96 h LC50= 1800 mg/L <i>Brachydanio rerio</i> 96 h	EC50 3200 - 5600 mg/L 8 h EC50 = 1550 mg/L 16 h	EC50 1000 - 1800 mg/L 48 h
PETROLEUM SOLVENT (NAPTHA)		LC50= 9.22 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 h		EC50 = 6.14 mg/L 48 h
AMORPHOUS SILICA	EC50 = 440 mg/L 72 h	LC50= 5000 mg/L <i>Brachydanio rerio</i> 96 h		EC50 = 7600 mg/L 48 h

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination**

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'État et fédérales

**Emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT**

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition**

PAINT IN OIL

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-UnisSARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	1 - 5	1.0 % de minimis concentration (fibrous forms)

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	non
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

**CERCLA****Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	X	X	X		X
AMORPHOUS SILICA	X		X		
ALUMINUM OXIDES	X	X	X		X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

D2B Matières toxiques



Composant	INRP
PETROLEUM SOLVENT (NAPTHA)	Part 5 Substance
ALUMINUM OXIDES	Part 1, Group 1 Substance (fibrous form)

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

<b>16. AUTRES INFORMATIONS</b>
--------------------------------

Date de révision 15-avr.-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information sur les produits dangereux) Santé 2

Inflammabilité 1

Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**